

AVIS PUBLIC | ADOPTION

Règlement numéro 334 modifiant le Schéma d'aménagement révisé numéro 165 afin d'encadrer les éoliennes

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, Linda Phaneuf, directrice générale et greffière-trésorière, aux citoyens des municipalités locales de la MRC de Beauharnois-Salaberry, que le Conseil de la MRC a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 16 septembre 2026, à 19 h 30, à la Salle du Conseil Kilgour, située au 2, rue Ellice, le « Règlement numéro 334 modifiant le Schéma d'aménagement révisé numéro 165 afin d'encadrer les éoliennes ».

Les personnes intéressées à prendre connaissance de la teneur du règlement sont invitées à consulter la section « Documentation et règlements » du site Internet de la MRC (www.mrcbhs.ca). Une copie certifiée conforme du règlement est également disponible pour consultation au siège social de la MRC de Beauharnois-Salaberry situé au 2, rue Ellice à Beauharnois, sur les heures régulières d'ouverture des bureaux administratifs.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions applicables de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, notamment suivant son approbation par le ministre des Affaires municipales. Un avis public annonçant cette entrée en vigueur sera alors publié.

Donné à Beauharnois, ce vingt-deuxième (22^e) jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-six (2026).

La Directrice générale et
Greffière-trésorière,

Document original signé

Linda Phaneuf, urb.